

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Nous sommes heureux de vous accueillir à La Villa Grande Plage, en location saisonnière de courte ou de moyenne durée.

1 – Objet du contrat –

Les présentes conditions générales sont conclues entre :

> d'une part SCI GRANDE PLAGES, propriétaire, demeurant au 2, impasse du Canal – 17770 LE SEURE

> d'autre part le locataire ayant loué un logement et dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme de réservation

ou par le biais de site tiers. La présente location est consentie et acceptée au prix, charges et conditions particulières indiquées sur le contrat de la location saisonnière, dont les présentes conditions générales constituent partie intégrante.

L'utilisation du site internet www.grande-plage.fr et de ses sous-domaines, entraîne l'acceptation automatique et sans réserve des termes et conditions générales. La confirmation du formulaire de réservation et le paiement des sommes dues à la réservation impliquent la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales soumises à la législation en vigueur en France en matière de location saisonnière.

2 – Régime juridique du contrat –

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale, à usage d'habitation principale secondaire ou d'hébergement résidentiel.

Le contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé de tourisme, soumis aux dispositions des articles L324-1 à L324-2-1 du Code Du Tourisme et 1709 et suivants du Code Civil, le client occupant les lieux ne peut se prévaloir des dispositions légales énoncées dans les baux d'habitation classiques, surtout lorsqu'il s'agit du maintien dans les lieux.

3 – Descriptif des lieux –

Les locaux objets du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier et mis à disposition du locataire dans un parfait état de décoration, entretien et accessoires, le locataire étant tenu de les utiliser en « bon père de famille. »

4 – Cession et sous-location –

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat. Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, sont rigoureusement interdites.

Le locataire ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et par prêt.

5 – Conclusion du contrat –

Le contrat est réputé signé lors de la communication des données personnelles et/ou bancaires, et par le versement du montant de la location en ligne ou par encaissement d'un acompte. Cette commande et validation a valeur de signature manuscrite et acceptation des termes du contrat et des conditions générales de location entre les parties.

6 – Montant de l'acompte –

Lors de la réservation en ligne, le locataire se verra confirmer sa réservation quand :

> pour une durée inférieure ou égale à 30 nuitées, il aura réglé le montant total de la location

> pour une durée supérieure à 30 nuitées, il aura réglé un acompte de 50% du montant total de la location plus les services optionnels sélectionnés.

7 – Paiement du solde du séjour –

Pour les locations supérieures à 30 jours, il est exigible au plus tard 45 jours avant l'entrée dans les lieux. Un email de rappel sera alors envoyé pour procéder au paiement du solde de location. Lors de la réception du paiement du séjour, un mail de confirmation sera envoyé.

8 – Moyens de paiement –

Le paiement de la location, ou de l'acompte et du solde pour les locations supérieures à 30 jours, peuvent se faire par les moyens de paiement suivants : en ligne et sécurisé par carte de crédit pour la totalité du montant de la location et des services, par virement pour les réservations réalisées au moins 60 jours avant l'arrivée dans les lieux, sur le compte – FR7615519391190002003480349 – CMCIFR2A.

L'option de réservation sur l'appartement choisi sera maintenue pendant un maximum 48 heures sur présentation du justificatif du virement et retirée si nous n'avons pas reçu la confirmation du virement à l'expiration de ce délai. L'appartement ne vous sera plus réservé.

Aucune clé ne sera remise sans le règlement complet du séjour. Les chèques ne sont pas acceptés.

9 – Annulation et modification par le locataire –

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée par voie postale ou électronique avant le début du séjour et la réception avisée par les propriétaires.

Si l'annulation est notifiée jusqu'à 90 jours avant la date d'arrivée, le locataire recevra un remboursement total. En cas d'annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant de la location sera remboursé au locataire.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, aucun remboursement ne sera effectué.

Si le locataire renonce à la location ou ne se présente pas, il reste redevable de la totalité du montant.

10 – Annulation et modification par le propriétaire –

Si avant le début du séjour, le propriétaire annule ou modifie un élément essentiel du contrat, il doit en informer le locataire par courrier recommandé avec accusé de réception ou courrier électronique.

Il sera proposé au locataire un séjour de substitution. Si le locataire ne confirme pas cette proposition, il sera remboursé immédiatement des sommes versées.

11 – Tarifs –

Les tarifs affichés sur le formulaire de réservation s'entendent toutes charges et taxes (eau, électricité, wifi, ménage avant votre arrivée, remise de clés, taxe de séjour, frais de gestion).

Le tarif à la semaine correspond à 7 nuitées. Le tarif au mois, à 30 nuitées. Les locations pour des mois non complet seront faites au prorata des nuitées.

12 – Durée de la location – Elle ne pourra être supérieure à la durée mentionnée sur contrat initial sauf accord écrit entre les parties.

13 – Arrivée et départ –

> Arrivée : s'effectue à l'adresse de l'appartement réservé, entre 16H00 et 19H00 pour les appartements de la villa Grande Plage.

En fonction de l'occupation de l'appartement, une flexibilité des horaires d'arrivées pourrait être possible sur demande. Le locataire renseignera son heure d'arrivée exacte sur les lieux lors de son inscription à valider par sms la veille de son arrivée pour que le propriétaire ou son représentant soit présent pour l'accueillir.

L'adresse exacte et l'itinéraire précisant comment arriver sur place et le contact de la personne présente pour l'accueil seront mentionnées dans le livret d'accueil envoyé lors de la réception du paiement.

Les coordonnées de la personne chargée de l'accueil, le cas échéant pourront aussi lui être envoyées par sms ou par email suivant les périodes d'arrivées. A son arrivée le locataire est tenu de présenter une pièce d'identité en cours de validité.

> Départ : Le contrat prend fin au plus tard le matin à 10H00.

Une personne de l'équipe vous retrouvera sur place pour un état des lieux et la remise des clés.

14 – Résolution des litiges –

En cas de litige, le tribunal des lieux loués sera le seul compétent. Toutefois il est rappelé que tout consommateur peut saisir un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

15 – Caution –

La caution est gérée par la conciergerie. Votre chèque bancaire n'est pas débité.

Veillez noter que dans certains cas, le propriétaire pourra exiger le dépôt d'une caution qui sera réellement encaissée. Les cautions réellement encaissées sont pour les locations à partir de 30 nuitées.

Elles ne sont jamais demandées en lien avec la couleur de peau, l'origine nationale, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle ou l'âge des personnes.

Assurez-vous que votre mode de paiement est suffisamment approvisionné pour couvrir le montant de la caution. Dans le cas contraire, le propriétaire ne pourra être tenu responsable des frais associés qui pourraient être encourus, y compris les frais d'annulation ou de découvert.

Aucune clé ne sera remise sans caution.

Si tout se passe comme prévu, la caution sera intégralement rendue ou remboursée dans un délai de 14 jours après votre départ, sous réserve qu'aucune dégradation n'ait été générée dans le logement, sur le mobilier, les équipements, que rien n'ait été volé, que le logement n'est pas restitué dans un état de saleté inhabituel, si aucune infraction à la loi ADOPI contre le téléchargement illégal n'a été constatée.

A défaut, le propriétaire adressera une réclamation avec documents à l'appui. Si le dépôt de garantie ne suffit pas à couvrir les dommages précités le locataire s'engage à rembourser ces frais sur justificatifs.

Le locataire accepte de garantir le paiement des dépenses et indemnisations lui incombant. Dans cette hypothèse le propriétaire adressera sans délai les justificatifs correspondants.

Pour le cas où le montant garanti s'avérerait insuffisant, le locataire s'engage à compléter les sommes dues à la première demande du loueur sur la base des justificatifs fournis par celui-ci.

16 – Montant du dépôt de garantie –

Pour les séjours de moins de 30 jours, le montant est de 1500 euros.

Pour les séjours à partir de 30 jours : 1 mois de loyer.

En cas de perte ou vol de clés, le locataire s'engage à payer le changement de barillet ou de système d'ouverture.

17 – Taxe de séjour et frais divers –

La taxe de séjour est incluse dans le prix acquitté, intervention d'un artisan pour réparations également incluse sauf si lié à une mauvaise utilisation de la part du locataire, pour perte de clés, un double de clé pourrait être fourni pour 50 euros en fonction du propriétaire ou de son mandataire. Un supplément de ménage de 150 euros pourrait être retenu si l'appartement n'était pas rendu dans un état normal de propreté, correspondant à un usage et à un comportement de "bon père de famille."

18 – Résolution des litiges – En cas de litige, seul le tribunal des lieux sera compétent.

19 – Règlement intérieur

- Le respect des gestes barrières est obligatoire dans les espaces communs
- Pas de bruit après 22:00 heures et baisser le volume sonore des appareils à un niveau raisonnable
- Pas d'animaux
- Logement strictement non fumeur.
- Pas de fêtes sans autorisation préalable.
- Si vous cassez ou endommagez de quelque chose, s'il vous plaît signalez-le nous et nous vous dirons comment en assurer le remplacement ou la réparation.
- Ne pas laisser d'affaires personnelles (chaussures, maillots de bain, serviettes, etc...) trainer dans les espaces communs.
- Ne pas laisser de la nourriture à l'air libre, susceptible d'attirer des parasites ou des insectes indésirables.
- Ne pas manger ni boire dans le lit
- Le linge de maison (draps, serviettes de toilettes ...) doivent être restitués dans un état d'utilisation normale. Toute saleté excessive sera facturée
- Ne pas utiliser les coussins fantaisie de décoration des lits et du salon pour dormir.
- Ne pas mettre d'huile de massage, lubrifiant ou autres produits gras sur les draps et linge de maison
- L'espace détente est uniquement disponible de manière privatisée aux locataires
- Douche extérieure obligatoire avant de rentrer dans les appartements en revenant de la plage, pour se débarrasser de toute huile ou crème solaire et de sable.
- Tout rapport sexuel dans les parties communes est FORMELLEMENT INTERDIT, sous peine d'exclusion immédiate.
- Le non-respect du règlement intérieur est susceptible d'entraîner l'expulsion immédiate du locataire et la retenue de la caution